

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCACTION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	30
Votants :	37
Pouvoirs :	8
Absent :	1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

12 JUL. 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCH - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme MEUNIER
M. PERRIN
M. N'DIAYE
M. ZAHRAOUI
M. LUCAS
M. KA
Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à Mme PEREZ
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. EL OUASTI
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme JACQUEMART
Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, Mme MEHADJI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

6 BUDGET ANNEXE ZAC EC'EAU PORT-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2022-COMPTÉ DE GESTION 2022

Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée

- complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2021 ;
- l'état des restes à réaliser.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2022 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	2 394 591,00 €	3 725 745,83 €	1 331 154,83 €
Résultat 2021 (D001)	3 023 753,98 €		-3 023 753,98 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-1 692 599,15 €
Restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			1 692 599,15 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	2 394 591,00 €	4 087 190,15 €	1 692 599,15 €
Résultat 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			1 692 599,15 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire de 1 692 599,15 €. Il est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
 Vu la délibération n°7 du conseil municipal en date du 27 mars 2023,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 12 juin 2023,
 Vu les documents ci-annexés,
 Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 37	Pour : 33	Contre : 4	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : de désigner, Madame Mariline DUHIN, présidente de séance.

Article 2 : d'adopter, pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port, le compte administratif 2022 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

Article 3 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Article 4 : de valider définitivement le report des résultats 2022 sur le budget primitif 2023, voté par délibération n°7 en date du 27 mars 2023.

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, ne prend pas part au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

SLOW

ID : 060-216001743-20230707-DLRG230707003-DE

Publication électronique sur le site de la Ville le

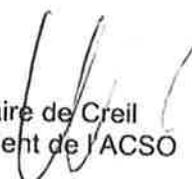
CREIL, le

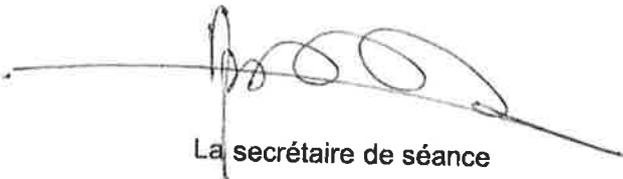
06 JUIL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

12 JUIL. 2023

Madame Jessica ELONGUERT


Maire de Creil
Président de l'ACSO


La secrétaire de séance